

CE CERTIFICAT ATTESTE

QUE L'ENTREPRISE TITULAIRE de qualification(s) « Reconnue(s) Garant de l'Environnement » :

- dispose d'un ou plusieurs responsables techniques ayant justifié de ses compétences par une formation qualifiante ou diplômante incluant un contrôle de connaissances ;
- s'est soumise à un contrôle de réalisation sur chantier ayant pour objectif d'évaluer la conformité aux règles de l'art des travaux réalisés ;
- s'engage sur la qualité de service rendu au client, par la remise d'un devis descriptif détaillé, du PV de réception des travaux, des garanties, de la facture détaillée, et toute attestation pouvant servir à l'obtention des aides publiques.

La (ou les) qualification(s) « Reconnue(s) Garant de l'Environnement » répondent aux exigences de la norme NF X50-091 qui régit l'activité et le fonctionnement des organismes de qualification et sont soumises au contrôle du COFRAC.

L'accréditation du COFRAC vous apporte une raison supplémentaire pour ne retenir, dans vos sélections et projets, que des entreprises titulaires d'un certificat de qualification professionnelle en cours de validité.

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL (H.T)	CLASSIFICATION
Moins de 250 k€	CA 1
de 250 k€ à 500 k€	CA 2
de 500 k€ à 1 M€	CA 3
de 1 M€ à 1,50 M€	CA 4
de 1,50 M€ à 2,50 M€	CA 5
de 2,50 M€ à 6,50 M€	CA 6
de 6,50 M€ à 13 M€	CA 7
de 13 M€ à 26 M€	CA 8
de 26 M€ à 65 M€	CA 9
de 65 M€ à 130 M€	CA 10
plus de 130 M€	CA 11

EFFECTIF MOYEN ANNUEL	CLASSIFICATION
1 à 5	EFF 1
6 à 20	EFF 2
21 à 50	EFF 3
51 à 100	EFF 4
101 à 300	EFF 5
Plus de 300	EFF 6

Version 03



Association loi 1901
55, avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16
www.qualibat.com